RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 08036
Numéro SIREN : 810 875 039
Nom ou dénomination : NextStage

Ce dépôt a été enregistré le 23/09/2020 sous le numéro de dépôt 93443

2012347601

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

1, QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
0 891 01 75 75

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : NextStage

Numéro RCS : 810 875 039
Numéro Gestion : 2015B08036

Forme Juridique : Société en commandite par actions

Adresse : 19 AV GEORGE V
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2020R093443 (2020 123476)

Date du Dépôt : 23/09/2020

- Type d'acte : Décision(s) des associés
Date de l'acte : 17/06/2020
Décision 1 : Démission de membre du conseil de surveillance.

fait à Paris, le 23 septembre 2020

LPS5959251

15B08036

NEXTSTAGE
Société en commandite par actions au capital de 8.144.355euros
Siège social : 19, avenue George V – 75008 Paris
RCS Paris 810 875 039

DC

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
23 SEP. 2020
Sous le N° : B09 34[illegible]

L'an deux mille vingt,
Le dix-sept juin à dix heures,

Les actionnaires de la société NextStage, société en commandite par actions au capital de 8.144.355 euros, divisé en 2.714.785 actions d'une valeur nominale de 3 euros chacune, identifiée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 810 875 039, dont le siège social est sis 19, avenue George V – 75008 Paris (la "**Société**") se sont réunis en assemblée générale mixte (Ordinaire et Extraordinaire) à huis clos, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires, le mercredi 17 juin 2020 à 10 heures, au siège social de la Société, sise 19, avenue George V – 75008 Paris, sur convocation du président du Conseil de surveillance et a fait l'objet d'une retransmission en direct.

L'assemblée est représentée par Monsieur Jean-François Sammarcelli, pris en sa qualité de président du Conseil de surveillance de la Société.

MM. Pascal Macioce et Jean-Marc Moriani, actionnaires, et acceptant cette fonction, sont désignés en qualité de scrutateurs.

M. Charles Ouaknine, Directeur juridique de NextStage AM, acceptant cette fonction, est désigné en qualité de secrétaire.

La société KPMG, représentée par M. Gérard Gaultry, commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment convoqué, est présent par vidéoconférence.

La société RSM, représentée par M. Fabien Crégut, commissaire aux comptes titulaire de la Société, dûment convoqué, est présent par vidéoconférence.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres du bureau.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, représentent 846 027 actions et 1 528 806 droits de vote, soit 40,185% des actions de catégorie ayant droit de vote :

- Les actionnaires ayant voté par correspondance représentent 496 400 actions, soit 23,58% des actions ayant droit de vote ; et
- Les actionnaires ayant donné pouvoir au président représentent 349 627 actions, soit 16,61% des actions ayant droit de vote.

Le président, après avoir constaté que l'assemblée réunissait plus du quart des actions ayant le droit de vote, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut délibérer valablement comme assemblée générale tant ordinaire qu'extraordinaire.

Il informe l'assemblée de la présence de tiers et que la Société n'a pas reçu de demande de dépôt de résolutions ni de questions écrites de la part de ses actionnaires et qu'au regard des circonstances exceptionnelles de pandémie de Covid-19, il ne sera pas possible de poser de questions en séance en raison de la tenue de cette assemblée générale à huis clos.

Le président indique que l'assemblée est donc appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- [...]

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- [...]
- Démission d'un membre du conseil de surveillance et nomination d'un nouveau censeur ;
- [...]
- Délégation de pouvoirs pour les formalités.

Puis, le président présente à l'assemblée, sous une forme résumée, les rapports du gérant et du Conseil de surveillance ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise, intégré au Document d'Enregistrement Universel, qui sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et en ligne sur le site internet de la Société.

Dans ce cadre, le Président détaille les évolutions de la gouvernance de la Société ainsi que les récentes évolutions législatives et réglementaires relatives au régime « *Say on Pay* » imposant désormais une approbation (i) « ex ante » de la politique de rémunération du Gérant et des membres du Conseil de Surveillance et (ii) « ex post » de la rémunération effectivement versée au Gérant et au président du Conseil de surveillance.

L'assemblée générale en prend acte.

Le président fait observer que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social ainsi que sur le site internet de la Société dans les délais requis, ce dont l'assemblée générale lui donne acte.

Ainsi, les actionnaires présents et représentés reconnaissent avoir pu prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation, de sorte que leur droit d'information concernant les questions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée est pleinement satisfait.

Le président évoque brièvement les différents sujets à l'agenda de l'assemblée générale et donne la parole au Gérant, à MM. Grégoire Sentilhes et Jean-David Haas, afin qu'ils fassent une présentation synthétique des faits marquants et des chiffres clefs de 2019.

Ils effectuent également une présentation du bilan et des résultats (aux normes IFRS).

Il est ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Le président donne ensuite la parole à MM. Grégoire Sentilhes et Jean-David Haas, afin qu'ils présentent un état des participations de la Société au 31 décembre 2019, les quatre (4) investissements marquants réalisés au cours de l'exercice 2019, des éléments prospectifs pour l'exercice 2020 ainsi qu'une présentation des plateformes innovantes au cœur de la stratégie d'investissement de la Société.

Puis, MM. Grégoire Sentilhes et Jean-David Haas présentent des éléments d'informations relatifs à la crise de Covid-19 et la gestion de cette crise par la Société, notamment les mesures prises, à ce titre,

pour accompagner les participations et renforcer la stratégie d'investissement de la Société dans ce contexte inédit.

Le président donne ensuite la parole à M. Jean-David Haas afin qu'il présente l'évolution de l'ANR au 31 mars 2020 ainsi que les perspectives futures.

Le président donne ensuite la parole à M. Grégoire Sentilhes afin qu'il présente les objectifs de la Société à court et moyen termes au regard de ces nouveaux enjeux.

Le président reprend ensuite la parole et présente les évolutions constatées de la gouvernance et son renforcement au cours de l'exercice 2019 puis rappelle les éléments relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises.

Le président évoque ensuite les évolutions relatives à la politique de rémunération, en ce compris l'application désormais du régime « *Say on Pay* » français à la Société, l'évolution concernant la politique de fixation des jetons de présence ainsi que les éléments de contrôle du Conseil de surveillance.

Puis, le président effectue une présentation générale des différentes résolutions proposées au vote des actionnaires.

Le président donne ensuite la parole à M. Jean-Marc Moriani afin qu'il présente de manière plus détaillée les résolutions N°1 à 11 et 23 relatives aux autorisations d'agir sur le capital.

Le président rappelle les modalités spécifiques de tenue de cette assemblée générale à huis clos et qu'exceptionnellement cette année aucun vote en séance n'est possible qu'ainsi les actionnaires se sont déjà prononcées soit par correspondance soit en donnant pouvoir au président en amont.

Enfin, le président énumère, pour chaque résolution figurant à l'ordre du jour, le détail des votes.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

[...]

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

[...]

Vingtième résolution *(Démission d'un membre du conseil de surveillance et nomination d'un nouveau censeur).* — L'assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de la gérance, constatant que le mandat de censeur du Conseil de surveillance de Monsieur Mazen Tamimi arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée et ne sera pas renouvelé, ainsi que la démission de Bee Family Office, représenté par Monsieur Philippe Bresson, de son mandat de membre du Conseil de surveillance afin de répondre à un souci de resserrement du conseil tout en permettant le respect de l'équilibre homme femme à la suite du non renouvellement de mandat de Madame Sandrine Duchêne , décide de nommer Monsieur Philippe Bresson en qualité de censeur du Conseil de surveillance, à compter de ce jour et pour une durée de trois (3) années expirant au jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée, en 2023, à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée de la manière suivante :

Votes pour :	**1 462 184**	**95,64%**
Votes contre :	66 622	4,36%
Abstentions :	0	

[...]

Vingt-sixième résolution *(Délégation de pouvoirs pour les formalités).* —L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du gérant, délègue tous pouvoirs au gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée de la manière suivante :

Votes pour :	**1 528 806**	**100%**
Votes contre :	0	0%
Abstentions :	0	

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme à l'original
Le Président, Grégoire Sentilhes